

# SÉANCE D'INFORMATION SUR LES PROCÉDURES DE QUALIFICATIONS ACTUELLES AFP

- Sur demande de plusieurs apprenti.e.s

**OBJECTIF : VOUS AIDER DANS LA  
PRÉPARATION DES DIFFÉRENTS  
EXAMENS EN COURS**

- Vous transmettre les infos via le site de l'association du Valais

## LES PROCÉDURES DE QUALIFICATIONS SONT ORGANISÉES PAR LE SFOP

- Les enseignant.e.s de l'école ainsi que les expert.e.s ne peuvent pas prendre position par rapport à vos demandes
- En cas de doute majeur, envoyez un mail à:  
[blaise.devico@edu.vs.ch](mailto:blaise.devico@edu.vs.ch)
- Inutile de m'envoyer les photos des modèles ou des projets (au risque de les valider et le jour de l'examen le modèle a des cheveux trop court par ex)
- rôle du formateur = valider les projets(selon exigences expliquées)
- L'organisation des examens ne permet pas aux candidat.e.s de choisir la date de celui-ci

# AFP

coiffure **SUISSE**

## APPRENTISSAGE EN DEUX ANS **AFP**

- Attestation fédérale de capacité



# **TRAVAUX PRATIQUES** (COÉFFICIENT 50%) 4H30

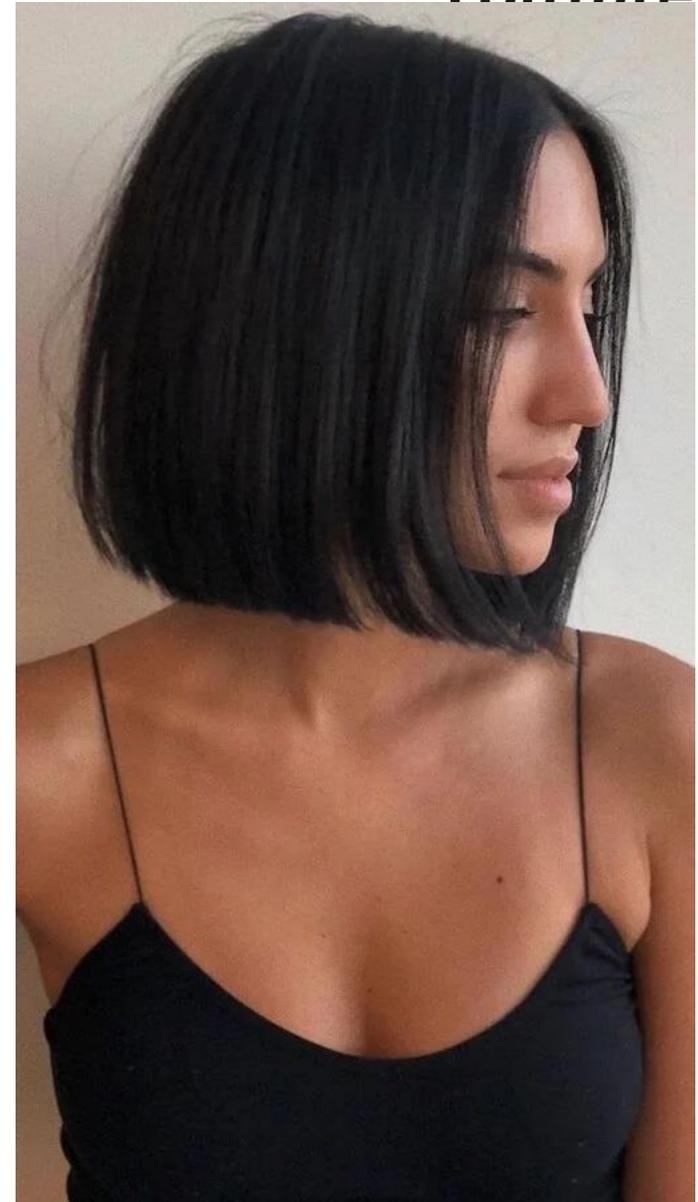
2 modèles: masculin et féminin

# POSITION 1 – MODÈLE FÉMININ

- **Exigences obligatoires**
- Age minimal du modèle: 18 ans
- **Coupe**: longueur max. aux épaules, forme compacte symétrique
- Couper au moins 2 cm
- Modification de la couleur et la fiche technique
- **Coloration** des émergences avec égalisation des longueurs et pointes
- But: unité de couleur émergences-longueur-pointes
- Une **mise en forme technique** est exigée,

**AFP**

coiffure **SUISSE**



AFP

coiffureSUISSE







AFP

coiffureSUISSE



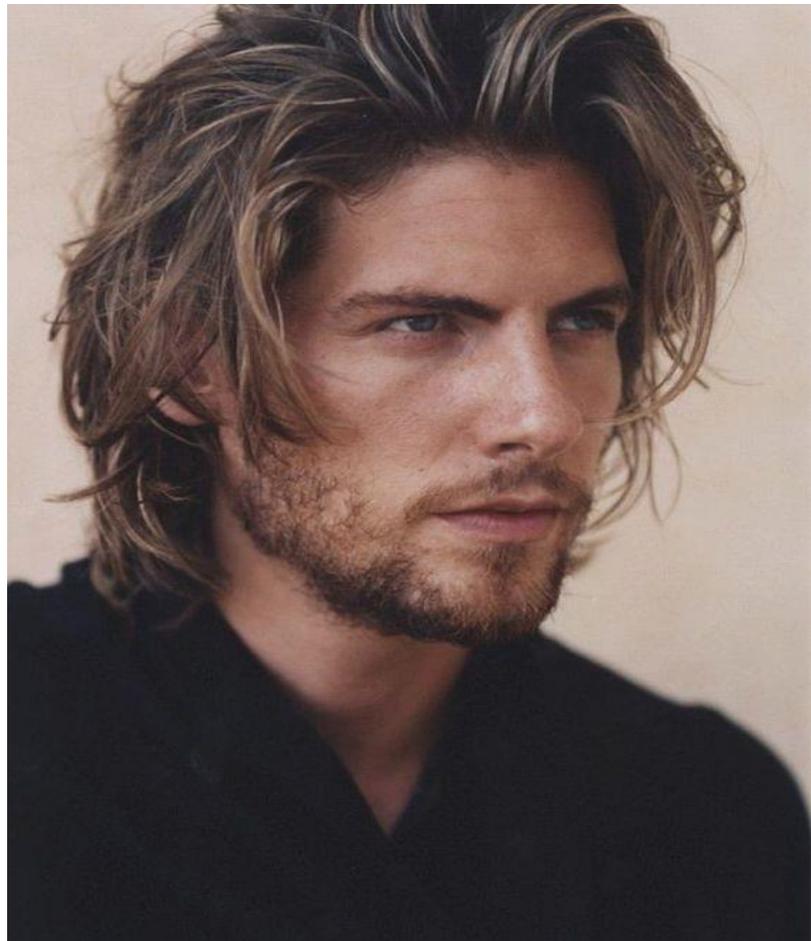
## POSITION 2 – MODÈLE MASCULIN

- **Exigences obligatoires**
- Age minimum du modèle: 18 ans
- longueur du haut de la tête 10-20 cm, sur le contour au moins 2 cm
- Expliquer les étapes de travail = oral
- Expliquer l'état du cuir chevelu et cheveux
- **Shampooing** (massage)
- Choix correct des produits de soins
- **Une mise en forme technique** Employer au moins 1 brosse  
Travailler toute la chevelure



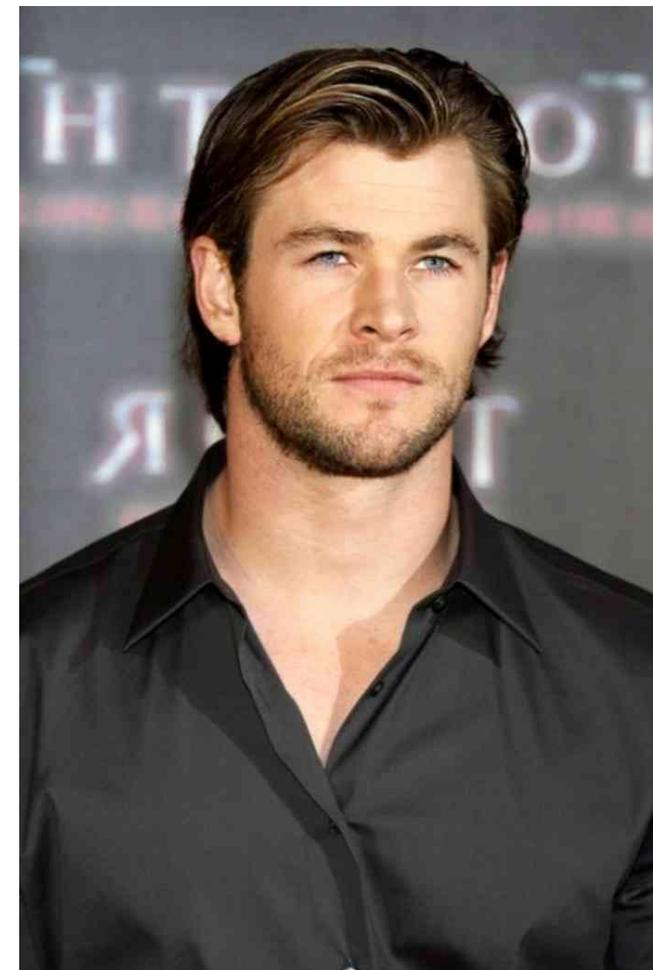
AFP

coiffureSUISSE



AFP

coiffureSUISSE



- **6. Entretien et organisation de la place de travail**
- 6.2.3 Je veille à la propreté des linges et des peignoirs.
- 6.2.4 Je veille à donner une impression propre et ordonnée du salon, et observe les règles du salon.
- 6.2.5 Je veille à ce que la place de travail corresponde aux exigences d'hygiène du salon.
- 6.3.1 Après chaque départ d'une cliente ou d'un client, je nettoie les outils et appareils conforme aux règles du salon.

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

- L'examen final est réussi si:
  - a) La note du domaine de qualification „travaux pratiques“ est supérieure ou égale à 4, et
  - b) La note globale est supérieure ou égale à 4.

## Travaux pratiques AFP

Selon procès-verbal d'évaluation

a)  
..... x 5 = .....

**Note travaux pratiques** (arrondie à la décimale)

## Connaissances professionnelles

Connaissances prof. écrit (CO<sup>1</sup> 3, 5 et 6)

.....

Entretien oral (CO 1, 2 et 4)

..... = ..... : 2 = .....

**Note connaissances professionnelles**  
(arrondie à la décimale)

## Enseignement des connaissances professionnelles

Note d'expérience de l'enseignement des connaissances prof.

..... x 2 = .....

**Note enseignement des connaissances professionnelles** (arrondie à des deminotes, ou à des not entières)

## Culture générale

..... x 2 = .....

**Note culture générale** (arrondie à la décimale)

---

**TOTALE** ..... : 10 = .....

**b)**  
**Note globale**  
(arrondie à la décimale \*)

\***Remarque:** La **note globale** correspond à la moyenne, arronnie à la **première décimale** des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'école de l'enseignement des connaissances professionnelles.

L'**examen final** est réussi si:

- a) La note du domaine de qualification „travaux pratiques“ est supérieure ou égale à 4, et
- b) La note globale est supérieure ou égale à 4.

# AFP

## APRÈS DEUX ANS AFP

- Possibilité de continuer **directement en deuxième année** CFC si résultats suffisants. Moyenne de 5 + -
- Commencer en **première année CFC**
- Décision du formateur dans tous les cas.
- Signer pour deux ans un apprentissage en AFP n'oblige pas le formateur

à re-signer pour un contrat cfc.

En apprentissage le salaire de première et deuxième année est le même qu'en CFC



- Un apprentis afp est un jeune ou l'on n'est pas tout le temps **derrière**.....  
mais souvent à **coté**,,,

**Merci de votre attention**

